SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Le 14 février 2017

[redacted]

[redacted]

J'ai lu avec attention votre courrier du 6 février, en lien avec l'entretien confraternel du 3 février 2017.

Dans le cadre d'une campagne nationale sur les Indemnités Journalières, cet échange n'avait pour objectif que de vous sensibiliser sur cette presription. Votre profil, qui vous a été présenté, comparait 2 périodes et objectivait une augmentation significative de la durée moyenne de prescrition d'arrêts de travail par patient, au regard d'une baisse modérée de la part des patients avec arrêts de travail.

L'échange confraternel permettait de vous situer par rapport à d'autres prescripteurs ayant une patientèle comparable, mais aussi de dialoguer sur certains dossiers, sur certains points qu'il est utile d'évoquer dans ce cadre : la prévention de la désinsertion professionnelle, la notion médico-légale de consolidation en Accident de Travail ou Maladie Professionnelle, de stabilisation au titre de la prise en charge en maladie… Enfin il permettait de vous rappeler qu'il existe des outils dans Espace Pro pouvant vous aider dans votre pratique quotidienne, comme les fiches repères* avec les durées indicatives d'arrêt de travail.

L'évocation de la Mise Sous Objectifs et la Mise Sous Accord Préalable était une information générale sur des mesures qui ne sont pas envisagées aujourd'hui à votre encontre.

Je suis à votre disposition pour en parler si vous le jugez utile.

Je vous prie de recevoir [redacted], mes meilleures salutations.

Bien Confraternellement

[redacted]

* Ces fiches sont sur votre espace pro de professionnel de santé-site ameli-exercer au quotidien-aide à la pratique : mémos-mémos de bonne pratqiue-Arrêts de travail : des référentiels de durée.

[redacted]

3646 Service 0,06 € / min + prix appel